

*République française*  
*Département de l'Ain*

**MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE**

**Séance du 06 juillet 2021**

**En exercice : 19**

*L'an deux mille vingt et un et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*

**Présents : 16**

**Présents :** Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

**Votants : 16**

**Absents excusés :** Christophe LEBRUN (procuration à Michel BRULHART), Leila MANET (procuration à Fabien JACQUET), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

**Secrétaire de séance :** Claude MOREIRA

**2021\_30 - Objet : Demande de subvention au titre des investissements structurants prévus par la contractualisation 2021-2023 mise en œuvre par le Département dans le cadre des travaux d'extension de la boulangerie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la boulangerie appartenant à la commune et gérée par Monsieur Sébastien HUMBERT.

Cette extension permettra d'agrandir la partie « laboratoire », de déplacer le four dans cette nouvelle partie, et ainsi de libérer de la place pour un salon de thé attenant au magasin.

Le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 475 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible au titre des investissements structurants prévus par la contractualisation 2021-2023 mise en œuvre par le Département et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- Contractualisation Département (15%) :	71 250,00 €
- Fonds propres :	403 750,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention au titre des investissements structurants prévus par la contractualisation 2021-2023 mise en œuvre par le Département pour les travaux d'extension de la boulangerie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.



**Le Maire,**  
**Michel BRULHART**